



vous guider



GUIDE D'ACCUEIL DE L'EXPLOITANT AGRICOLE

Dans votre vie professionnelle comme dans votre vie
familiale, la MSA est à vos côtés

■ La MSA vous accompagne dans votre quotidien



franchecomte.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Bienvenue à la MSA de Franche-Comté

Vous êtes installé en tant qu'exploitant agricole.

Vous avez choisi l'agriculture comme voie professionnelle.

Nous vous souhaitons la bienvenue à la MSA de Franche-Comté.

Par votre activité et votre engagement, vous êtes désormais un acteur à part entière de la vie de la MSA.

Avec près de 26,9 milliards de prestations versées pour 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle comprend 17 000 salariés répartis entre 35 caisses et une caisse centrale (CCMSA). Elle couvre l'ensemble de la population agricole et des ayants-droit (non-salariés et salariés). La MSA de Franche-Comté représente un peu moins de 2 % de la population couverte nationalement.

Guichet unique, la MSA se différencie du régime général où les ressortissants sont gérés par 4 caisses indépendantes : la CNAV pour la retraite, la CNAF pour la famille, la CNAM pour la maladie, les accidents du travail et les maladies professionnelles et l'ACOSS et les URSAAF pour les cotisations.

Les assurés du régime agricole, salariés ou non-salariés, actifs et retraités sont ainsi accompagnés tout au long de leur vie, de manière globale, par la caisse à laquelle ils sont affiliés, pour tout ce qui a trait à leur protection sociale.

Interlocuteur unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie. Une protection sociale globale en un seul lieu, qui verse toutes les prestations auxquelles les ressortissants peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle.

Quel que soit votre sujet de préoccupation, vous trouverez toujours un conseiller à votre écoute.

Dans le souci de vous donner le meilleur accès possible à l'information, ce guide vous présente les droits et les services que la MSA peut vous offrir.

Dans toutes les étapes de votre vie professionnelle et personnelle, la MSA est à vos côtés.

*Marie-Agnès Cudrey-Vien,
Directrice générale*

*Sylvain Charles,
Président*

*No*us contacter

Notre site internet



franchecomte.msa.fr

Nos points d'accueil



A découvrir sur franchecomte.msa.fr
Rubrique Particulier > Nous contacter
Prendre RDV sur



Nous écrire



MSA de Franche-Comté - 13 Avenue Elisée Cusenier
25090 BESANCON Cedex 9

Nous téléphoner



03 84 35 25 25

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Notre assistance internet



03 20 900 500

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Suivez l'actu de votre caisse MSA



@MSAFRANCHECOMTE



MSA FRANCHECOMTÉ



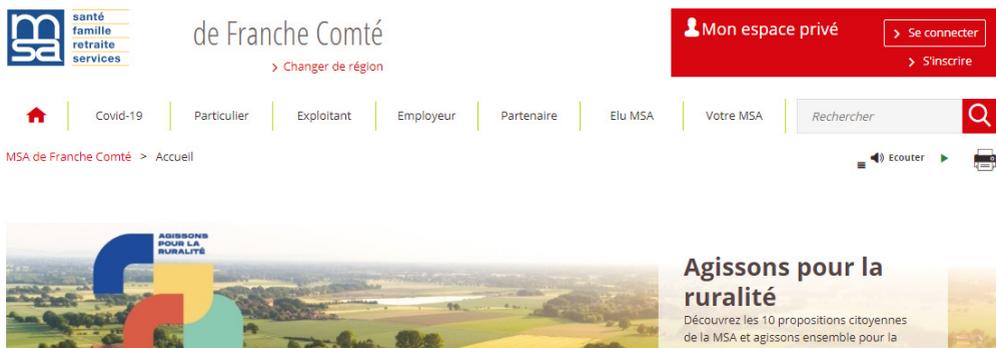
MSA de Franche-Comté

La MSA de Franche-Comté est sur twitter, LinkedIn et Youtube.
Plus d'informations sur franchecomte.msa.fr

L'offre en ligne

Pour **trouver** la bonne information, **simplifier** vos démarches, **maintenir** une relation de proximité, **développer** des services Internet afin de faciliter vos démarches quotidiennes, que vous soyez un particulier ou un professionnel.

L'assistance Internet MSA vous accompagne également au démarrage ou dans l'utilisation du site internet MSA et de ses services en ligne (voir page 5).



Grâce à Mon espace privé, faites presque tout en ligne

Pour vous faciliter la vie et effectuer vos démarches simplement et efficacement, pensez au site internet de la MSA. Connectez-vous à franchecomte.msa.fr et inscrivez-vous à *Mon espace privé* pour accéder à l'ensemble des services en ligne mis à votre disposition.

5 bonnes raisons d'utiliser Mon espace privé :

1. Effectuer vos démarches en ligne
2. Consulter en temps réel vos remboursements
3. Déclarer vos salariés
4. Gérer votre profil, vos coordonnées
5. Accéder à vos contenus et services préférés.



La MSA dans la presse

Les journaux agricoles

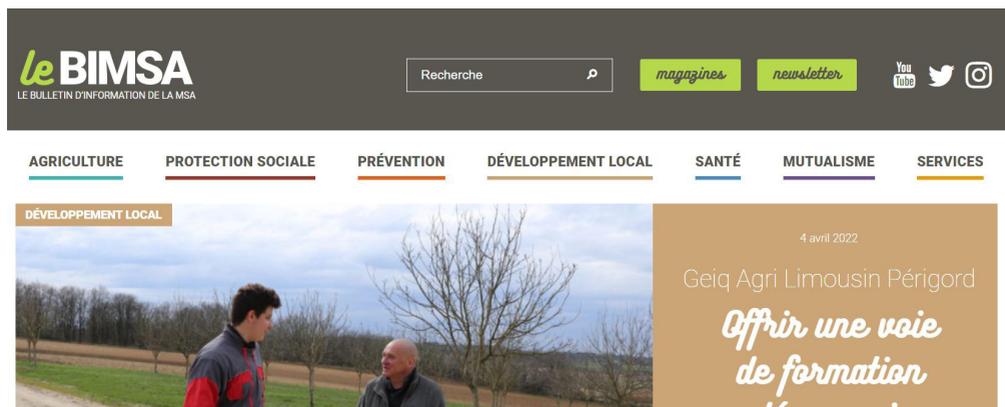
la Haute-Saône
Agricole et rurale

**La Terre
de chez nous**
L'ACTUALITÉ AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ - BELFORT

le Jura
AGRICOLE ET RURAL

Votre MSA vous informe des dernières actualités de la protection sociale, avec une demi-page MSA présente une semaine sur deux dans les journaux agricoles.

Le BIMSA (Bulletin d'information de la MSA)



leBIMSA
LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA MSA

Recherche

magazines newsletter

YouTube Twitter Instagram

AGRICULTURE PROTECTION SOCIALE PRÉVENTION DÉVELOPPEMENT LOCAL SANTÉ MUTUALISME SERVICES

DÉVELOPPEMENT LOCAL

4 avril 2022
Geiq Agri Limousin Périgord
Offrir une voie de formation

leBIMSA

Le BIMSA, c'est toute l'actualité de la protection sociale agricole : reportages, décryptages et témoignages sur l'agriculture, la protection sociale et l'action des MSA sur les territoires.

*Lisez le BIMSA sur lebimsa.fr
et abonnez vous à la newsletter*

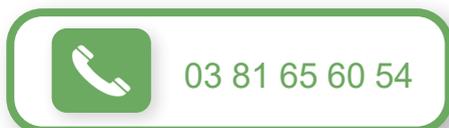


Le Service Santé Sécurité au Travail

Prévention, analyse des risques, posture de travail, formation, consultation de médecine professionnelle...

N'hésitez à solliciter votre Service Santé Sécurité au Travail.

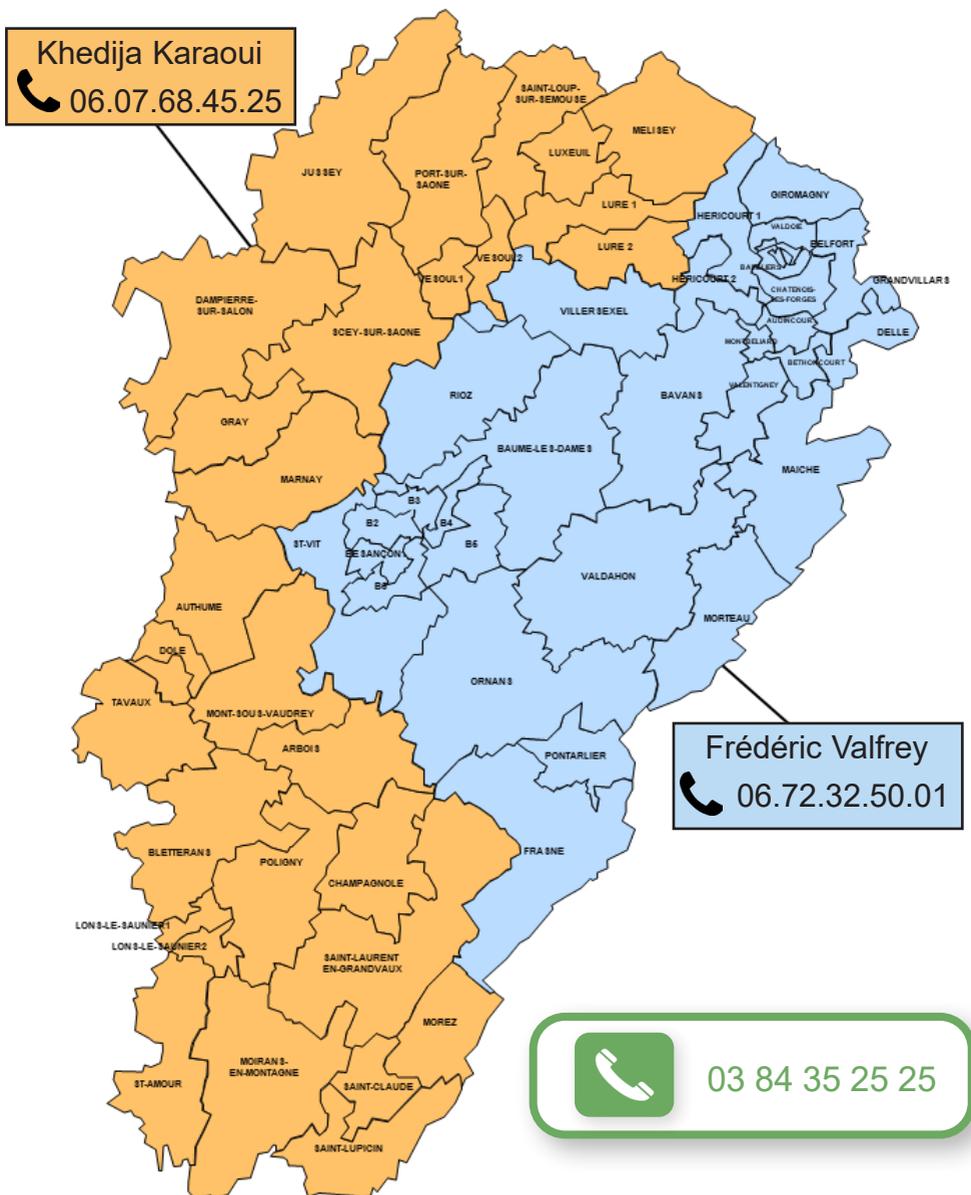
Conseillers en prévention	Viviane CHEVEUX Nadège FRITSCH David NOEL Aurore PETITJEAN Anne-Charlotte RENAUD
Médecins du travail	Claire DUMAS Jean-Michel LORNET Olivier RICARD Jean-Pierre VALERA Rachel VOUILLOT
Infirmières	Agnès DARDAINE Marine DARGON Nadine DUSSAUCY Sylvie REGAD



Les conseillers en protection sociale

Ils apportent une information adaptée à vos besoins, aux différentes étapes de la vie professionnelle ou familiale entraînant une évolution des droits sociaux ou des obligations.

Secteurs géographiques des conseillers en protection sociale



Vos cotisations

L'Activité Minimale d'Assujetissement (AMA)

Définie par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, elle est déterminée en fonction :

- De la superficie exploitée,
- Du temps de travail consacré à l'activité,
- Du cumul de ces deux éléments lorsque le temps de travail est consacré au prolongement de l'activité de production : transformation, conditionnement, commercialisation ou bien accueil touristique.

Pour être affilié en qualité de chef d'exploitation, il faut :

- Soit mettre en valeur une superficie équivalente à une superficie minimum d'activité (SMA), c'est-à-dire 12 hectares 50 ares au niveau national (en cours de définition dans les régions),
- Soit effectuer un temps de travail au moins égal à 1200 heures,
- Soit avoir un revenu au moins équivalent à 800 SMIC si l'activité minimale n'est pas atteinte.

L'assiette forfaitaire de vos cotisations et contributions

La première année vos cotisations et contributions sociales sont calculées sur l'assiette forfaitaire. Elles sont régularisées sur la base de vos revenus professionnels de cette même année dès qu'ils sont connus.



Votre assujettissement	L'assiette forfaitaire
Si vous êtes assujetti(e) par rapport à la SMA	- Assurance vieillesse agricole (AVA) : 600 SMIC (1)
Si vous êtes assujetti(e) par rapport au temps de travail	- Assurance vieillesse individuelle (AVI) : 800 SMIC - Assurance maladie (AMEXA) : 600 SMIC (1)
Si vous exercez simultanément deux activités dont l'une est appréciée par rapport à la SMA et l'autre par rapport au temps de travail	- Retraite complémentaire obligatoire (RCO) : 1820 SMIC - Prestations familiales (PF) : 600 SMIC - CSG/CRDS : 600 SMIC

(1) Valeur horaire au 1er janvier de l'année en cours

L'assiette triennale de revenus professionnels

Quel que soit votre régime d'imposition et sauf option pour l'assiette annuelle, vos cotisations et contributions sociales sont calculées sur une base forfaitaire. Elles sont régularisées quand vos revenus professionnels sont connus.

	Assiette provisoire	Régularisation
1er exercice	Assiette forfaitaire (AF)	Revenus professionnels (RP) année N
2ème exercice	$\frac{AF + RP\ N-1}{2}$	$\frac{RP\ N + RP\ N-1}{2}$
3ème exercice	$\frac{AF + RP\ N-1 + RP\ N-2}{3}$	$\frac{RP\ N + RP\ N-1 + RP\ N-2}{3}$
A partir du 4ème exercice	Calcul direct sur une moyenne triennale	
	$\frac{RP\ N-1 + RP\ N-2 + RP\ N-3}{3}$	

Votre MSA et ses instances

La MSA s'appuie sur un maillage territorial dense qui lui permet d'être au plus près de ses adhérents pour leur proposer des réponses adaptées à leurs besoins. Tous les cinq ans, les adhérents de la MSA élisent leurs représentants, véritables relais entre les ressortissants et la MSA.

Le CA (Conseil d'administration) élu en 2020 pour 5 ans



PRÉSIDENT

Sylvain CHARLES
COLLÈGE 3



**1^{er} VICE-
PRÉSIDENT**

Bernard LAUCOU
COLLÈGE 2

1^{er} collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS
AGRICOLLES NON-EMPLOYEUR
DE MAIN-D'ŒUVRE



Sylvia MERCIER
VICE-PRÉSIDENT
DES PREMIERS SAISON (25)



Emmanuel FAIVRE
VICE-PRÉSIDENT
VERGES (39)



**Jean-Pierre GURTNER-
RAVIOT**
PRÉSIDENT DU CPSS*
LEVER (25)



Sylvain VERNIER
VICE-PRÉSIDENT
FOUGEROLLES ST VALBERT
(70)



Monique MARION
PRÉSIDENTE DU CPSS*
BOLANDOUZ (25)



Isabelle DAUPHIN
VICE-PRÉSIDENTE COLLÈGE 3
CHARMAILLERS (25)



Gilles DUQUET
PRÉSIDENT CD 39
LONG LE SAUNIER (39)



Jean DROUHARD
VICE-PRÉSIDENT
VILLERS LE SEC (70)
COLLÈGE 2



Claude MONNIER
PRÉSIDENT DU CPSS*
CHOK (80)



Rachel SAPOLIN
PRÉSIDENTE CD 70/90
ANVET (70)



Maryvonne GAUTHIER
PRÉSIDENTE CD 25
ARC SOUS COCH (25)



Pascale BERGER
BESANCON (25)



Christine YODER
LORE (70)



Benoît PETON
VESUL (70)



Christian GERARD
LONG LE SAUNIER (39)



Maurice COURTEBRAS
COURBÈRE (25)
COLLÈGE 2



Christian COLIN
CHAUX SUR CHAMPAGNY (39)
COLLÈGE 1



Charles STORTZ
DAMPRICHARD (25)



Cédric BONGAIN
BAVON (39)



Philippe GROSPIERRE
L'ÉTOILE (39)



Pascal BENOIT
ALEZÉ (39)



Pierre ROBERGET
ARBOIS (39)



Stéphane PETITE
BESANCON CEDEX (25)



Gérard MUSARD
CITY (70)



Pascal PARNET
LA LORE (39)



**Jean-Marie DE
LAMBERTIERE DE
VILLANTROYS (39)**



Laurence COMBROUSSE
SOMME CLUBBY CHARENTAISNY (70)



Damien VIVOT
LA BOSSE (25)

Le Conseil d'administration définit la politique générale, vote les budgets, décide de l'action sociale et représente la MSA auprès de ses partenaires.

Les Comités départementaux

Les 3 comités départementaux de la MSA de Franche-Comté sont composés des administrateurs et des responsables d'échelons locaux de chaque département. Appui indispensable au Conseil d'administration, ils ont pour mission de relayer sa politique au niveau local et de suivre et coordonner l'ensemble des actions des échelons locaux. Par leur connaissance du territoire, ils participent à l'amélioration du service aux assurés.

Le CPSNS (Comité de protection sociale des non-salariés) et le CPSS (Comité de protection sociale des salariés)

Ces comités donnent des avis sur les mesures à prendre pour l'application des textes législatifs et réglementaires, le recouvrement des cotisations et le versement des prestations.

La CASS (Commission d'action sanitaire et sociale)

Composé paritairement de salariés et de non-salariés, il propose au Conseil d'administration les orientations de l'action sociale ainsi que les moyens financiers et humains. Il donne un avis sur les demandes de subventions et attribue les aides individuelles directes.

La CAM (Commission d'action mutualiste)

Elle est composée d'administrateurs des 3 collèges. Elle traite des sujets concernant la vie institutionnelle et mutualiste de votre MSA. Elle fait des propositions au Conseil d'administration.

La CRA (Commission de recours amiable)

Composée paritairement d'administrateurs salariés et non-salariés, elle statue sur les recours formulés par les adhérents pour les cotisations, les prestations ou les remises de majorations.

La vie mutualiste

La proximité et le lien avec l'assuré sont les lignes directrices de la MSA. Elle place l'adhérent au coeur de ses préoccupations.

Les délégués constituent l'échelon local MSA, ils sont à l'initiative d'actions qui répondent de façon concrète et adaptée aux besoins des assurés. C'est un aspect et une spécificité MSA **unique** dans le monde de la protection sociale.

Dans votre canton, dans le canton voisin, un administrateur, un délégué MSA sont à votre écoute. Ils relayent à la MSA les besoins spécifiques de votre secteur ou de votre filière.

Le nom et les coordonnées des élus MSA présents sur votre territoire sont disponibles sur notre site internet



Les animateurs de l'échelon local à la MSA de Franche-Comté	
DOUBS	
Pierre PARGNY pargny.pierre@franchecomte.msa.fr	07.88.80.56.49 03.81.65.63.08
JURA	
Amélie BONNEAU bonneau.amelie@franchecomte.msa.fr	06.71.13.04.06 03.84.35.25.29
Véronique BOUVIER bouvier.veronique@franchecomte.msa.fr	06.31.29.20.17 03.84.35.25.41
HAUTE-SAONE & TERRITOIRE DE BELFORT	
Séverine RACLOT raclot.severine@franchecomte.msa.fr	06 31 37 43 02 03.84.96.31.26

Notes

Lined area for writing notes.

13 Avenue Elisée Cusenier
25000 Besançon CEDEX 9
 03 84 35 25 25

 franchecomte.msa.fr

